



# LE BUDGET D'ASSISTANCE PERSONNELLE - LE BAP-

UN BUDGET POUR L'AUTONOMIE

## A QUOI SERT LE BAP?

Le budget d'assistance personnelle (BAP) est un budget qui vous est attribué pour rémunérer les aides humaines qui vous permettent de mener en toute autonomie vos activités tant à domicile qu'en extérieur (au travail, aux études, en vacances, vos sorties, ...).

Vous décidez ainsi, vous-mêmes, quand, où et comment utiliser votre budget afin de répondre au mieux à vos besoins et vos attentes.

## LES ACTES ET SERVICES FINANÇABLES PAR LE BAP

Le BAP vous permet de déterminer :

- vos besoins,
- les actes pour lesquels une assistance personnelle vous est nécessaire,
- le moment et la fréquence de cette assistance,
- le lieu,
- le choix du prestataire et les modalités de la prestation.

Vous pouvez, par exemple, utiliser votre budget pour les actes et services suivants :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• le lever</li><li>• le coucher</li><li>• la toilette</li><li>• l'habillage</li><li>• les repas</li><li>• le ménage</li><li>• les loisirs</li><li>• l'emploi</li><li>• la communication</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• la formation, l'enseignement</li><li>• l'accompagnement lors des déplacements</li><li>• du soutien socio-éducatif, pédagogique ou orthopédagogique</li><li>• de la coordination de l'assistance personnelle (analyse des besoins, recherche des assistants ou des services tiers, support administratif et/ou financier, ...)</li></ul> |
|---|---|



Le BAP ne peut ni être utilisé pour rémunérer un membre de votre famille domicilié sous le même toit ni pour des actes médicaux ou paramédicaux.



Un projet soutenu  
et financé par



Iriscare

## POUR QUI?

Toute personne domiciliée en Région Bruxelles-Capitale et reconnue officiellement en tant que personne handicapée.

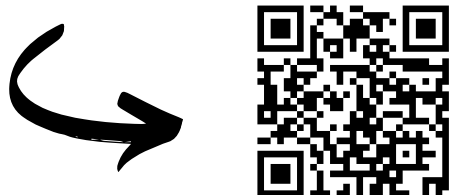
! La personne ne doit pas bénéficier d'un budget d'assistance personnelle d'un autre organisme.

## COMMENT VOUS INSCRIRE?

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'attente pour bénéficier du BAP ?  
Vous devez compléter le formulaire d'inscription disponible sur le site:

[www.accessandgo-abp.be](http://www.accessandgo-abp.be) 

ou directement en scannant le QR Code suivant:



Vous devrez également joindre :

- Votre attestation de reconnaissance de handicap
- Une preuve de domiciliation
- Votre dernier avertissement extrait de rôle

Envoyez votre dossier complet à: [bap@accessandgo.be](mailto:bap@accessandgo.be)

! Cette inscription ne garantit pas l'attribution automatique du Budget d'Assistance Personnelle !

Actuellement, aucun budget n'est disponible.

Nous attirons votre attention sur le fait que la liste d'attente est longue.

Cela peut prendre plusieurs années avant que votre demande aboutisse. Dès lors inscrivez-vous au plus vite pour faire partie de la liste d'attente et optimiser vos chances d'avoir le BAP.



## CONTACT

 02/772 18 95

 BAP@ACCESSANDGO.BE

 WWW.ACCESSANDGO-ABP.BE